



PRINCIPES D'INTERVENTION EN MILIEU INDUSTRIEL ET RIVIÈRE

OBJECTIFS

Ce stage est destiné à apporter une connaissance concrète et pratique des techniques et matériels de confinement et récupération d'une pollution par substances dangereuses. À l'issue de la formation, les personnels formés connaîtront les procédures et les équipements nécessaires pour agir en sécurité au plus près d'une fuite à l'intérieur d'un site industriel (sol, réseaux d'eau, bassins) ou en périphérie (cours d'eau). Ils seront capables de confiner et récupérer le polluant sur les sols ou dans les réseaux d'eau du site d'exploitation et dans les cours d'eau situés à proximité.

SESSION

Participants : le nombre de participants doit être compris entre 10 et 22

Intervenants : Cedre

programme : défini avec le SDIS77

Durée : 4 jours, du lundi 13 h 30 au vendredi 14 h

Nombre d'heures de cours : 28 h

Lieu : Gurcy-le-Châtel (Seine-et-Marne)

Se préparer au stage : tenue civile et tenue de travail à enfiler sous les équipements de protection individuelle (EPI) fournis par le Cedre pour les phases pratiques

Inscriptions : auprès du Cedre à formation@cedre.fr

Dates et Tarifs HT : nous consulter : formation@cedre.fr

THÈMES

- Comportements et propriétés des produits chimiques déversés accidentellement dans l'environnement
- La protection individuelle : EPI, habillement, déshabillage
- Le confinement d'un gaz par différents types de lances à eau
- Le confinement et la récupération d'une pollution liquide au sol et dans les réseaux d'eau
- Le confinement et la récupération dans les fossés, chenaux et ruisseaux
- Le confinement et la récupération en rivière.

Les cours théoriques sont assurés en salle et complétés par :

- 4 demi-journées d'exercices pratiques en milieu naturel
- Des démonstrations d'équipements et de véhicules d'intervention hydrocarbures et risque chimique
- Des retours d'expérience d'accidents

Chaque conférence sera assurée par un spécialiste du Cedre ou du SDIS77. Les phases pratiques seront encadrées par des formateurs des 2 structures dont des techniciens spécialisés.

PUBLIC

Pompiers, services de secours, administrations, collectivités, police des eaux et des voies navigables, compagnies de transports fluvial et maritime, autorités portuaires, industries chimique et pétrolière